

## Favoriser la participation des représentants de l'instance mixte : le rôle, les missions et les outils des différents acteurs du CVS

La loi du 2 janvier 2002 a permis de systématiser la participation des personnes au fonctionnement des établissements et services à travers différents outils. Le nouveau Décret n°2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en ESAT, conforte la participation des personnes à la vie de l'établissement en créant une nouvelle instance de représentation dans les ESAT : l'instance mixte

Cette dernière associe des représentants des professionnels et des travailleurs de l'ESAT. « Elle émet des avis et formule des propositions sur la qualité de vie au travail, l'hygiène et la sécurité, ainsi que l'évaluation et la prévention des risques professionnels ».

Au-delà de cet espace réglementaire, ce nouveau rôle doit être accompagné pour créer les conditions d'une participation pleine et entière, dans le cadre d'un dialogue social renouvelé.

Cette formation s'adresse aux représentants de l'instance mixte réfléchir, comprendre leur rôle et leurs missions, mais également développer leur pouvoir d'agir et la prise en compte des droits des travailleurs au sein de l'ESAT

### OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire (ce que dit la loi...)
- Connaître les différentes instances de représentation en ESAT
- Décrire le rôle, les missions et les outils de l'instance mixte
- Connaître le contour des thématiques aborder dans cette instance

### CONTENU

- Le Cadre réglementaire
- Les instances de représentations au sein de l'ESAT
- Les thématiques abordées au sein de l'instance mixte :
- Qualité de vie et des conditions de travail
- L'hygiène et la sécurité
- Les risques professionnels
- Les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels

### PRÉREQUIS

- Travailleur d'ESAT exerçant la fonction de délégué ou candidat
- Pouvoir se concentrer sur deux jours
- Pouvoir donner son avis en parlant, en pointant ou en montrant

### MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques, Quiz, Travaux de groupe, Mises en situations
- Cette formation repose sur une diversité de modalités pédagogiques afin de la rendre participative et interactive.
- Accès à l'extranet : support de présentation, fiche de mission du représentant de l'instance mixte, ressources pour exercer la mission
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)  
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)  
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

### PUBLIC CONCERNÉ

- Travailleur d'ESAT exerçant la fonction de délégué ou candidat

### INFOS



**Marion BRANCOURT**



2 jours / 12 heures



6 à 12 personnes



**CREAI Bretagne**  
2 B rue du Pâtis Tatelin  
35700 RENNES

**Du 07/11/2024 au 08/11/2024**

## >>> Favoriser la participation des représentants de l'instance mixte : le rôle, les missions et les outils des différents acteurs du CVS

### CONTEXTE

Le Décret du 13 décembre 2022 crée une nouvelle instance de représentation associant les professionnels et les travailleurs d'ESAT : l'instance mixte.

Le décret dit que :

- L'instance mixte donne des avis et fait des propositions pour améliorer les conditions de vie au travail
- Ces propositions portent sur la qualité de vie au travail, l'hygiène et la sécurité, ainsi que l'évaluation et la prévention des risques professionnels

Être représentant au sein de l'instance mixte est un nouveau rôle. Pour exercer ce rôle, il faut que j'apprenne des choses.

### POUR QUI ?

Cette formation s'adresse aux représentants de l'instance mixte, professionnels et salariés.

### ÇA SERT A QUOI ?

Cette formation sert à favoriser la participation des représentants de l'instance mixte :

- les droits des travailleurs
- les différentes instances de représentation au sein de l'ESAT
- le rôle de l'instance mixte
- Comment on s'organise pour fonctionner ensemble (professionnels et travailleurs) ?
- Développer des connaissances sur
  - o C'est quoi la qualité de vie et des conditions de travail ?
  - o C'est quoi les risques professionnels ?
  - o C'est quoi l'hygiène et la sécurité ?
  - o C'est quoi le rôle de l'employeur pour éviter les risques au travail ?

### ON VA PARLER DE QUOI ?

- On va parler de ce que dit la loi
- On va expliquer le rôle de l'instance mixte et les liens avec les autres instances de représentation des travailleurs
- On va apprendre comment remplir son rôle
- On va découvrir des outils utiles pour exercer ce rôle
- On va s'entraîner à analyser des situations de travail

## >>> Favoriser la participation des représentants de l'instance mixte : le rôle, les missions et les outils des différents acteurs du CVS

### PRE-REQUIS

- Etre représentant au sein de l'instance mixte
- Pouvoir se concentrer sur 2 journées (des pauses et animations ludiques sont prévues)
- Pouvoir donner son avis

### CELA SE PASSE COMMENT ?

- On va faire des quiz pour apprendre des choses
- On va réfléchir ensemble à notre rôle et à notre organisation
- On va observer des situations de travail
- On va s'entraîner à recueillir des données sur les thématiques
- On va identifier des outils utiles pour assurer notre mission
- 

### QUI FAIT LA FORMATION ?



**Marion BRANCOURT**

Je suis aussi formatrice.

Je travaille au CREAI Bretagne